8REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/01/2025 Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2025-06

Séance du 20 janvier 2025

Date de convocation: 09 janvier 2025

Nombre de membres : En exercice: Présents: 11

Votants: 13

Résultat du vote : 13 Pour:

Abstentions:

Contre: 00

00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,

Présents:

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, M. CORREIA, MME BARATAUD, M. LAGRANDANNE, Mme LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ

Excusés: M. DELOTTE donne pouvoir à M. GAUBERT Mme FLUHR DIFFIMBACH donne pouvoir à M. REBEYROL

sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Mme VAL

Secrétaire de séance : Sylvie LEOBARDY

NOUVELLE CONVENTION POUR LE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention proposé par la commune d'Aixe sur Vienne concernant le portage des repas à domicile sur la commune de Burgnac. Après avoir pris connaissance de cette convention,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Adopte la nouvelle convention
- Mandate Monsieur le Maire pour signer cette dernière.

Fait et délibéré en mairie Les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme

Le Maire, Michel REBEYROL

